

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Etablissement français du sang

**Décision n° N 2008-19 du 18 novembre 2008 portant désignation de la personne responsable de l'Etablissement français du sang au sens de l'article L.1243-2-1 du code de la santé publique**

NOR : *SJSO0831568S*

Le président de l'Etablissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1243-2-1 et R. 1243-12 à R. 1243-14 ;  
Vu le décret du 24 avril 2006 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme le docteur Isabelle DESBOIS est désignée en qualité de personne responsable de l'Etablissement français du sang à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports et sera notifiée au directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.

Fait à Paris, le 18 novembre 2008.

*Le président,*  
PR J. HARDY